COMMUNAUTE DE COMMUNES GÂTINAIS-VAL DE LOING

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2013-04-12 20

Objet : Administration générale : Validation des nouveaux statuts du SMEP Nemours-Gâtinais_ Suite à une erreur de transcription cette délibération annule et remplace la délibération n°2013-04-12_11

Date

convocation:

08-04-2013

L'an deux mille treize,

Le douze avril à dix-neuf heures,

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle municipale de La Madeleine sur Loing, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques HYEST, Président.

ETAIENTS PRESENTS, les titulaires :

Commune d'Arville

DFTFIX Denis.

Date d'affichage:

Nombre de conseillers:

En exercice: 41

Présents: 31

pouvoir

Acte rendu exécutoire après

préfecture

envoi en Sous-

Le: 19-04-2013

Votants: 30+1

08-04-2013

Commune d'Aufferville

MOULIE Bruno,

Commune de Beaumont du Gâtinais

MONCEL Hugues,

Commune de Bougligny

LIONNET Rose-Marie, JOURANDON Alain

Commune de Bransles

ROY Pierre.

CHACHIGNON Jean-Noël,

Commune de Chaintreaux

DEFOIX Antoine,

Commune de Château-Landon

Commune de Chenou

MOUSSET Gérard.

Commune d'Egreville

BASCHET Bruno, SABOURIN Mylène,

Commune d'Ichy

PETIT Bernard.

Commune de Gironville

Commune de La Madeleine sur Loing

PLISSON Alain.

Commune de Lorrez-le-Bocage

HYEST Jean-Jacques, BLOUZAT Nicole, HURTAULT Claude, VARLET Michel,

Commune de Maisoncelles en Gâtinais

GARLAND Maurice,

Commune de Mondreville

CHAUSSY Patrick,

Commune de Poligny

ARKHIPOFF Mireille.

Commune de Souppes-sur-Loing

BABUT Pierre, BOURCIER Francis,

Commune de Villebéon

GUILHAUMON Sylvain, BARDOUX Pierre,

THIBAULT Anne pouvoir à DETEIX Denis

Et publication ou notification

Du: 29.05. 13

ETAIT EXCUSEE avec POUVOIR: ETAIENT EXCUSES et suppléés :

Commune de Beaumont du Gâtinais

THIERRY Jean-Pierre suppléée par JAIRE Jean-Claude,

Commune de Bransles

MARLIN Maryse suppléée par RAFFIN Christiane,

Commune de Chenou

JOURDAIN Patricia suppléée par THOISON Pascal,

Commune de Chaintreaux

BOYER Pierre suppléé par SOUQUE Marie-Claude

Commune de Maisoncelles en Gâtinais

COUTRET Stéphane suppléé par BILLARD Daniel,

Commune de Souppes sur Loing

VILLEFLOSE Annie suppléée par CAMMARATA Gérard,

Secrétaire de Séance :

ROSE-MARIE LIONNET

Le 5 avril 2013, le Comité du SMEP Nemours-Gâtinais a délibéré afin de modifier les statuts du syndicat.

Il s'agit en particulier d'actualiser la liste des membres du syndicat, aujourd'hui les deux Communautés de Communes, Gâtinais-Val de Loing et Pays de Nemours. Le Conseil Communautaire est appelé à approuver cette modification des statuts.

VU

la délibération relative à la modification des statuts du SIEP Nemours-Gâtinais ainsi que

son annexe;

ENTENDU

l'exposé du Président ;

VU

l'avis favorable du Bureau Communautaire ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Article 1 -

APPROUVE les modifications apportées aux statuts du Syndicat Mixte d'Etude et de Programmation Nemours-Gâtinais.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que

Pour extrait conforme

A Souppes-sur-Loing, Le 24 Mai 2013.

Le Président,





COMMUNAUTE DE COMMUNES GÂTINAIS-VAL DE LOING

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2013-04-12 21

Objet : Administration générale : Validation des nouveaux statuts du SMETOM de la Vallée du Loing_ Suite à une erreur de transcription cette délibération annule et remplace la délibération n°2013-04-12_12

Date

Date

convocation :

d'affichage:

Nombre de

conseillers : En exercice : 41

Présents: 31

Votants: 30+1

pouvoir

Acte rendu

préfecture

Le: 19-04-2013

exécutoire après envoi en Sous-

08-04-2013

08-04-2013

L'an deux mille treize,

Le douze avril à dix-neuf heures,

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle municipale de La Madeleine sur Loing, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques HYEST, Président.

ETAIENTS PRESENTS, les titulaires :

Commune d'Arville

DETEIX Denis,

Commune d'Aufferville

Commune de Beaumont du Gâtinais

MOULIE Bruno,

MONCEL Hugues,

Commune de Bougligny

LIONNET Rose-Marie, JOURANDON Alain

Commune de Bransles

ROY Pierre,

Commune de Chaintreaux

CHACHIGNON Jean-Noël,

Commune de Château-Landon

DEFOIX Antoine,

Commune de Chenou

commune de chenoa

MOUSSET Gérard,

Commune d'Egreville

BASCHET Bruno, SABOURIN Mylène,

Commune d'Ichy

PETIT Bernard,

Commune de Gironville

PLISSON Alain.

Commune de La Madeleine sur Loing

HYEST Jean-Jacques, BLOUZAT Nicole,

Commune de Lorrez-le-Bocage

HURTAULT Claude, VARLET Michel,

Commune de Maisoncelles en Gâtinais

GARLAND Maurice,

Commune de Mondreville

CHAUSSY Patrick,

ARKHIPOFF Mireille.

Commune de Poligny

ARKHIPOFF Millelle,

Commune de Souppes-sur-Loing
Commune de Villebéon

GUILHAUMON Sylvain, BARDOUX Pierre,

BABUT Pierre, BOURCIER Francis,

Et publication ou

notification

Du: 29.05.2013

ETAIT EXCUSEE avec POUVOIR : ETAIENT EXCUSES et suppléés :

THIBAULT Anne pouvoir à DETEIX Denis

Commune de Beaumont du Gâtinais

is

THIERRY Jean-Pierre suppléée par JAIRE Jean-Claude,

Commune de Bransles

MARLIN Maryse suppléée par RAFFIN Christianne,

Commune de Chenou

JOURDAIN Patricia suppléée par THOISON Pascal,

Commune de Chaintreaux

BOYER Pierre suppléé par SOUQUE Marie-Claude

Commune de Chamitreaux

COUTRET Stéphane suppléé par BILLARD Daniel,

Commune de Maisoncelles en Gâtinais

VILLEFLOSE Annie suppléée par CAMMARATA Gérard,

Commune de Souppes sur Loing

2002 (A. 17)

Secrétaire de Séance :

ROSE-MARIE LIONNET

Le 20 décembre 2012, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Résidus Ménagers de la Vallée du Loing a délibéré afin de modifier les statuts du syndicat. Les principaux changements sont les suivants :

- Transfert du siège social de Château-Landon à Saint-Pierre-lès-Nemours

- Changement du mode de perception : perception d'une contribution annuelle auprès des Communautés de Communes

- Changement du nom du syndicat, qui devient le Syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la Vallée du Loing

Le Conseil communautaire,

VU

la délibération du Comité syndical du Syndicat, relative à la modification de ses statuts ainsi que son annexe ;

ENTENDU

l'exposé du Président ;

VU

l'avis favorable du Bureau Communautaire;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Article 1 -

APPROUVE les modifications apportées aux statuts du Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Résidus Ménagers de la Vallée du Loing.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A Souppes-sur-Loing, Le 24 Mai 2013.

Le Président,





COMMUNAUTE DE COMMUNES GÂTINAIS-VAL DE LOING

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2013-04-12 22

Objet : Administration générale : Création du régime indemnitaire des Educateurs de Jeunes Enfants_ Suite à une erreur de transcription cette délibération annule et remplace la délibération n°2013-04-13_

Date

convocation:

08-04-2013

L'an deux mille treize,

Le douze avril à dix-neuf heures,

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle municipale de La Madeleine sur Loing, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques HYEST, Président.

ETAIENTS PRESENTS, les titulaires :

Date

d'affichage :

Nombre de

conseillers:

En exercice: 41

Présents: 31 Votants: 30+1

pouvoir

Acte rendu

exécutoire après

envoi en Souspréfecture

Le: 19-04-2013

08-04-2013

Commune d'Arville

Commune d'Aufferville

DETEIX Denis,

10100

Commune de Beaumont du Gâtinais

MONCEL Hugues,

Commune de Bougligny

LIONNET Rose-Marie, JOURANDON Alain

Commune de Bransles

ROY Pierre,

Commune de Chaintreaux

CHACHIGNON Jean-Noël,

Commune de Château-Landon

DEFOIX Antoine,

Commune de Chenou

MOUSSET Gérard,

Commune d'Egreville

BASCHET Bruno, SABOURIN Mylène,

Commune d'Ichy

PETIT Bernard,

Commune de Gironville

PLISSON Alain,

Commune de Gironville

HYEST Jean-Jacques, BLOUZAT Nicole,

Commune de Lorrez-le-Bocage

HURTAULT Claude, VARLET Michel,

Commune de Maisoncelles en Gâtinais

Commune de La Madeleine sur Loing

GARLAND Maurice

CHAUSSY Patrick,

Commune de Mondreville

CHAUSSY Patrick,

Commune de Poligny

ARKHIPOFF Mireille,

Commune de Souppes-sur-Loing

BABUT Pierre, BOURCIER Francis,

Commune de Villebéon

GUILHAUMON Sylvain, BARDOUX Pierre,

Et publication ou notification

Du: 29.05.13

ETAIT EXCUSEE avec POUVOIR : ETAIENT EXCUSES et suppléés :

THIBAULT Anne pouvoir à DETEIX Denis

Commune de Beaumont du Gâtinais

THIERRY Jean-Pierre suppléée par JAIRE Jean-Claude

Commune de Bransles

MARLIN Maryse suppléée par RAFFIN Christianne,

Commune de Chenou

JOURDAIN Patricia suppléée par THOISON Pascal,

Commune de Chaintreaux

BOYER Pierre suppléé par SOUQUE Marie-Claude

Commune de Maisoncelles en Gâtinais

COUTRET Stéphane suppléé par BILLARD Daniel,

VILLETI OCE A L. LICE CAN MARATA CO. L

Commune de Souppes sur Loing

VILLEFLOSE Annie suppléée par CAMMARATA Gérard

Secrétaire de Séance :

ROSE-MARIE LIONNET

En 2011, le Conseil Communautaire a institué l'indemnité représentative de sujétions spéciales et de travaux supplémentaires (IRSSTS) au profit des assistants socio-éducatifs.

L'animatrice du RAM actuellement en poste quittera ses fonctions dans les prochains mois : sa remplaçante relève du cadre d'emploi des Educateurs de Jeunes Enfants.

Il convient donc d'ouvrir l'IRSSTS aux Educateurs de Jeunes Enfants.

Le Conseil Communautaire,

VU

la délibération n°2011-02_4 portant attribution d'un régime indemnitaire pour les agents du Relais d'Assistantes Maternelles ;

CONSIDERANT le décret n° 2002-1443 du 9 décembre 2002, relatif à l'indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires attribuée aux Educateurs de Jeunes Enfants ;

VU

l'avis favorable du Bureau Communautaire ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Article 1er

INSTAURE l'Indemnité représentative de sujétions spéciales et de travaux supplémentaires au cadre d'emploi des Educateurs de Jeunes Enfants; dans les conditions décrites dans la délibération 2011-02_4 en date du 24 février 2011.

Article 2

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} juin 2013.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A Souppes-sur-Loing, Le 24 Mai 2013.

Le Président,





COMMUNAUTE DE COMMUNES GÂTINAIS-VAL DE LOING

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2013-04-12 24

Objet : Enfance-Jeunesse : Validation du scénario préférentiel en matière de développement de l'offre en accueil de loisirs à l'attention des enfants et des jeunes de 3 à 17 ans sur le territoire_ Suite à une erreur de transcription cette délibération annule et remplace la délibération n°2013-04-15_

Date convocation:

L'an deux mille treize, Le douze avril à dix-neuf heures,

08-04-2013

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle municipale de La Madeleine sur Loing, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques HYEST, Président.

ETAIENTS PRESENTS, les titulaires :

Date d'affichage :

Nombre de

conseillers:

pouvoir

Acte rendu

préfecture

exécutoire après

envoi en Sous-

Le: 19-04-2013

En exercice: 41

Présents: 31 Votants: 30+1 Commune d'Arville

DETEIX Denis,

08-04-2013

Commune d'Aufferville

MOULIE Bruno,

Commune de Beaumont du Gâtinais

MONCEL Hugues,

Commune de Bougligny

LIONNET Rose-Marie, JOURANDON Alain

Commune de Bransles

ROY Pierre.

Commune de Chaintreaux

CHACHIGNON Jean-Noël,

Lommune de Chaintreaux

DEFOIX Antoine,

Commune de Château-Landon

MOUSSET Gérard,

Commune de Chenou Commune d'Egreville

BASCHET Bruno, SABOURIN Mylène,

Commune d'Ichy

PETIT Bernard,

Commune de Gironville

PLISSON Alain,

Commune de La Madeleine sur Loing

HYEST Jean-Jacques, BLOUZAT Nicole,

Commune de Lorrez-le-Bocage

HURTAULT Claude, VARLET Michel,

Commune de Maisoncelles en Gâtinais

GARLAND Maurice,

Commune de Mondreville

CHAUSSY Patrick,

Commune de Poligny

ARKHIPOFF Mireille,

Commune de Souppes-sur-Loing

BABUT Pierre, BOURCIER Francis,

Commune de Villebéon

GUILHAUMON Sylvain, BARDOUX Pierre,

Et publication ou notification

ETAIT EXCUSEE avec POUVOIR : ETAIENT EXCUSES et suppléés : THIBAULT Anne pouvoir à DETEIX Denis

Du:99 05 13

Commune de Beaumont du Gâtinais

THIERRY Jean-Pierre suppléée par JAIRE Jean-Claude,

Commune de Bransles

MARLIN Maryse suppléée par RAFFIN Christianne,

Commune de Chenou

JOURDAIN Patricia suppléée par THOISON Pascal,

Commune de Chaintreaux

BOYER Pierre suppléé par SOUQUE Marie-Claude

Commune de Maisoncelles en Gâtinais

COUTRET Stéphane suppléé par BILLARD Daniel,

Commune de Souppes sur Loing

VILLEFLOSE Annie suppléée par CAMMARATA Gérard,

Secrétaire de Séance :

ROSE-MARIE LIONNET

Le Comité de pilotage du projet de développement de l'offre en accueil et activités de loisirs à l'attention des enfants et des jeunes sur le territoire communautaire s'est réuni le 28 mars 2013.

Les quatre scénarii développés par le groupe-projet ont été présentés. Le Comité de pilotage a valide le scénario préférentiel « Création d'un service dans l'ouest pour une offre équilibrée sur le territoire

communautaire ». Le Bureau communautaire a validé ce scénario préférentiel lors de sa séance du 8 avril 2013.

Le Conseil communautaire,

VU

la délibération du Conseil Communautaire n° 2013-03-25_5, relative au positionnement communautaire en matière de développement de l'offre en accueil et activités de loisirs à l'attention des enfants et des jeunes de 3 à 17 ans sur le territoire ;

VU

le scénario préférentiel validé par le Comité de pilotage en date du 28 mars 2013 ;

VU

l'avis favorable du Bureau Communautaire ;

ENTENDU

l'exposé du Président ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Article 1 - **VALIDE** le scénario préférentiel « Création d'un service dans l'ouest pour une offre équilibrée sur le territoire communautaire », qui s'appuie sur trois piliers complémentaires :

- o Mise en place d'une tarification communautaire dans les ALSH du territoire
- o Construction d'un nouvel équipement d'accueil à Souppes-sur-Loing
- o Création et gestion d'un nouveau service d'accueil de loisirs sur la partie ouest

Article 2 **CHARGE** le groupe-projet et le Comité de pilotage de poursuivre l'avancée des travaux afin de mettre en œuvre le scénario préférentiel

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A Souppes-sur-Loing, Le 24 Mai 2013.

Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES GÂTINAIS-VAL DE LOING

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2013-04-12 25

Objet : Présentation du compte administratif 2012, du compte de gestion 2012 et proposition d'affectation des résultats de l'exercice 2012_ Suite à une erreur de transcription cette délibération annule et remplace la délibération n°2013-04-16_

Date

convocation:

08-04-2013

Date d'affichage :

08-04-2013

Nombre de conseillers:

En exercice: 41 Présents: 31 Votants: 30+1 pouvoir

Acte rendu exécutoire après envoi en Souspréfecture

Le: 19-04-2013

Et publication ou notification

Du:29.05.13

L'an deux mille treize.

Le douze avril à dix-neuf heures,

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle municipale de La Madeleine sur Loing, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques HYEST, Président.

ETAIENTS PRESENTS, les titulaires :

Commune d'Arville

DETEIX Denis

Commune d'Aufferville

MOULIE Bruno,

Commune de Beaumont du Gâtinais

MONCEL Hugues,

Commune de Bougligny

LIONNET Rose-Marie, JOURANDON Alain

Commune de Bransles

ROY Pierre.

Commune de Chaintreaux

CHACHIGNON Jean-Noël,

Commune de Château-Landon

DEFOIX Antoine,

Commune de Chenou

MOUSSET Gérard,

Commune d'Egreville

BASCHET Bruno, SABOURIN Mylène,

Commune d'Ichy Commune de Gironville PETIT Bernard,

PLISSON Alain.

Commune de La Madeleine sur Loing

Commune de Lorrez-le-Bocage

HYEST Jean-Jacques, BLOUZAT Nicole, HURTAULT Claude, VARLET Michel,

Commune de Maisoncelles en Gâtinais

GARLAND Maurice,

Commune de Mondreville

CHAUSSY Patrick

ARKHIPOFF Mireille.

Commune de Poligny Commune de Souppes-sur-Loing

BABUT Pierre, BOURCIER Francis,

Commune de Villebéon

GUILHAUMON Sylvain, BARDOUX Pierre,

ETAIT EXCUSEE avec POUVOIR: ETAIENT EXCUSES et suppléés :

THIBAULT Anne pouvoir à DETEIX Denis

Commune de Beaumont du Gâtinais

THIERRY Jean-Pierre suppléée par JAIRE Jean-Claude,

Commune de Bransles

MARLIN Maryse suppléée par RAFFIN Christiane,

Commune de Chenou

JOURDAIN Patricia suppléée par THOISON Pascal,

Commune de Chaintreaux

BOYER Pierre suppléé par SOUQUE Marie-Claude

Commune de Maisoncelles en Gâtinais

COUTRET Stéphane suppléé par BILLARD Daniel,

Commune de Souppes sur Loing

VILLEFLOSE Annie suppléée par CAMMARATA Gérard,

Secrétaire de Séance :

ROSE-MARIE LIONNET

Le Conseil Communautaire,

APRES

s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2012, les titres définitifs des créances. à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné

COMMUNAUTE DE COMMUNES GÂTINAIS-VAL DE LOING

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2013-04-12 26

Objet : Validation des quatre taux (Taxe Habitation, Taxe Foncière Bâtie, Taxe Foncière Non Bâtie, Taux de cotisation foncières des entreprises) _ Suite à une erreur de transcription cette délibération annule et remplace la délibération n°2013-04-17_

Date

convocation:

08-04-2013

Date d'affichage :

08-04-2013

Nombre de conseillers :

En exercice : 41 Présents : 31 Votants : 30+1 pouvoir

Acte rendu exécutoire après envoi en Souspréfecture

Le: 19-04-2013

Et publication ou notification

Du:29.05.13

L'an deux mille treize,

Le douze avril à dix-neuf heures,

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle municipale de La Madeleine sur Loing, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques HYEST, Président.

ETAIENTS PRESENTS, les titulaires :

Commune d'Arville

DETEIX Denis,
MOULIE Bruno.

Commune d'Aufferville

Commune de Beaumont du Gâtinais

MONCEL Hugues,

Commune de Bougligny

LIONNET Rose-Marie, JOURANDON Alain

Commune de Bransles

ROY Pierre.

Commune de Chaintreaux

CHACHIGNON Jean-Noël,

Commune de Château-Landon

DEFOIX Antoine,

Commune de Chenou

MOUSSET Gérard,

Commune d'Egreville

BASCHET Bruno, SABOURIN Mylène,

Commune d'Ichy

PETIT Bernard,

Commune de Gironville

PLISSON Alain,

Commune de La Madeleine sur Loing

HYEST Jean-Jacques, BLOUZAT Nicole,

Commune de Lorrez-le-Bocage

HURTAULT Claude, VARLET Michel,

Commune de Maisoncelles en Gâtinais

GARLAND Maurice,

Commune de Mondreville

CHAUSSY Patrick,

Commune de Poligny

ARKHIPOFF Mireille,

Commune de Souppes-sur-Loing

BABUT Pierre, BOURCIER Francis,

Commune de Villebéon

GUILHAUMON Sylvain, BARDOUX Pierre,

ETAIT EXCUSEE avec POUVOIR : ETAIENT EXCUSES et suppléés :

THIBAULT Anne pouvoir à DETEIX Denis

Commune de Beaumont du Gâtinais

du Gâtinais THIERRY Jean-Pierre suppléée par JAIRE Jean-Claude,

MARLIN Maryse suppléée par RAFFIN Christianne,

Commune de Bransles Commune de Chenou

JOURDAIN Patricia suppléée par THOISON Pascal, BOYER Pierre suppléé par SOUQUE Marie-Claude

Commune de Chaintreaux

COUTRET Stéphane suppléé par BILLARD Daniel,

Commune de Maisoncelles en Gâtinais

VILLEFLOSE Annie suppléée par CAMMARATA Gérard,

Commune de Souppes sur Loing

Secrétaire de Séance :

ROSE-MARIE LIONNET

Le Conseil Communautaire,

ENTENDU

l'exposé du Président,

VU

le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU

l'avis favorable du Bureau Communautaire ;



Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Article 1er- FIXE à 144 331 euros le montant du produit nécessaire à l'équilibre du budget ;

Article 2 - FIXE à 175 939 euros le montant du produit fiscal attendu des taxes additionnelles ;

Article 3 - ADOPTE comme suit les taux 2013 de la fiscalité locale en tenant compte de la valeur des bases d'imposition prévisionnelles, du montant prévisionnel des allocations compensatrices, du produit prévisionnel de la CVAE et du montant du prélèvement FNGIR notifiés par les services fiscaux :

	bases prévisionnelles 2013	Taux votés 2013	Produit fiscal attendu 2013
TH	21 539 000 €	0,354 %	76 248 €
TFB	16 394 000 €	0,402 %	65 904 €
TFNB	1 645 944 €	0,760 %	12 738 €
CFE	4 985 190 €	0,402 %	21 049 €
TOTAL			175 939 €

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A Souppes-sur-Loing, Le 24 Mai 2013.

Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES GÂTINAIS-VAL DE LOING

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2013-04-12 27

Objet : Validation des Taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2013 Suite à une erreur de transcription cette délibération annule et remplace la délibération n°2013-04-18

L'an deux mille treize,

Le douze avril à dix-neuf heures,

ETAIENTS PRESENTS, les titulaires :

Date convocation:

d'affichage : 08-04-2013

Nombre de

conseillers:

En exercice: 41

Présents: 31

Votants: 30+1

pouvoir

Acte rendu exécutoire après

préfecture

Date

08-04-2013

Commune d'Arville

DETEIX Denis,

Madeleine sur Loing, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques HYEST, Président.

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle municipale de La

Commune d'Aufferville

Commune de Beaumont du Gâtinais

MOUL IF Bruno.

Commune de Bougligny

MONCEL Hugues, LIONNET Rose-Marie, JOURANDON Alain

Commune de Bransles

ROY Pierre,

Commune de Chaintreaux

CHACHIGNON Jean-Noël,

Commune de Château-Landon

DEFOIX Antoine.

MOUSSET Gérard,

Commune de Chenou

Commune d'Egreville

BASCHET Bruno, SABOURIN Mylène,

Commune d'Ichy

PETIT Bernard,

Commune de Gironville

PLISSON Alain,

Commune de La Madeleine sur Loing Commune de Lorrez-le-Bocage

HYEST Jean-Jacques, BLOUZAT Nicole,

Commune de Maisoncelles en Gâtinais

HURTAULT Claude, VARLET Michel, GARLAND Maurice,

Commune de Mondreville

Commune de Souppes-sur-Loing

CHAUSSY Patrick,

Commune de Poligny

ARKHIPOFF Mireille,

BABUT Pierre, BOURCIER Francis,

Commune de Villebéon

GUILHAUMON Sylvain, BARDOUX Pierre,

Le: 19-04-2013

envoi en Sous-

ETAIT EXCUSEE avec POUVOIR: ETAIENT EXCUSES et suppléés :

THIBAULT Anne pouvoir à DETEIX Denis

Et publication ou notification

Du:29.05. 13

Commune de Beaumont du Gâtinais

THIERRY Jean-Pierre suppléée par JAIRE Jean-Claude,

Commune de Bransles

MARLIN Maryse suppléée par RAFFIN Christianne,

Commune de Chenou

JOURDAIN Patricia suppléée par THOISON Pascal,

Commune de Chaintreaux

BOYER Pierre suppléé par SOUQUE Marie-Claude

Commune de Maisoncelles en Gâtinais

COUTRET Stéphane suppléé par BILLARD Daniel,

Commune de Souppes sur Loing

VILLEFLOSE Annie suppléée par CAMMARATA Gérard,

Secrétaire de Séance :

ROSE-MARIE LIONNET

Le Conseil Communautaire,

ENTENDU

l'exposé du Président,

CONSIDERANT l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2009 créant la Communauté de communes Gâtinais-Val de Loing et instituant le transfert à la Communauté de la compétence «Elimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés »;



CONSIDERANT l'arrêté préfectoral 2010/SPF/CL n°12 portant substitution de la Communauté de communes Gâtinais-Val de Loing aux communes de Souppes-sur-Loing Château-Landon, Egreville, Aufferville, Bougligny, Bransles, Chaintreaux, Chenou, la Madeleine-sur-Loing, Maisoncelles-en-Gâtinais, Mondreville, Poligny au sein du syndicat de collecte et traitement des résidus ménagers de la Vallée du Loing ;

CONSIDERANT l'arrêté préfectoral 2010/SPF/CL n°7 portant substitution de la Communauté de communes Gâtinais-Val de Loing aux communes d'Arville, Ichy et Obsonville au sein du syndicat mixte pour l'enlèvement des résidus ménagers ;

et de la percevoir en lieu et place du Syndicat intercommunal de collecte et traitement des résidus ménagers de la Vallée du Loing, du Syndicat intercommunal d'enlèvement des ordures ménagères d'Arville et du Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères d'Arville et du Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'arrondissement de Pithiviers en application des dispositions de l'article 1609 nonies A ter du Code Général des Impôts, à compter du 1er janvier 2010 ;

CONSIDERANT les contributions budgétaires notifiées par les syndicats ;

VU l'état de notification des bases d'imposition prévisionnelles 2013 à la Taxe d'Enlèvement

des Ordures ménagères,

VU l'avis favorable du Bureau Communautaire ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, SIRMOTOM

Article 1^{er} - FIXE le taux 2013 de T.E.O.M pour les communes de Lorrez-le-Bocage, Vaux-sur-Lunain et Villebéon, sur lesquelles le service est exercé par le SIRMOTOM, comme suit :

Zone de perception	Produit attendu 2013 €	Bases prévisionnelles 2013 €	Taux TEOM 2013 fixé par la Communauté
Zone unique Lorrez-le-Bocage, Vaux-sur- Lunain, Villebéon	294 781,03	1 704 555	17,30 %

SICTRM de la Vallée du Loing

FIXE le taux 2013 de T.E.O.M pour les communes de Souppes-sur-Loing, Château-Landon, Egreville, Aufferville, Bougligny, Bransles, Chaintreaux, Chenou, la Madeleine-sur-Loing, Maisoncelles-en-Gâtinais, Mondreville, Poligny, sur lesquelles le service est exercé par le SICTRM de la Vallée du Loing, comme suit :

Zone de perception	Produit attendu 2013 €	Bases prévisionnelles 2013 €	Taux TEOM 2013 fixé par la Communauté
Zone 1 Souppes-sur-Loing	642 930,30	4 286 202	15 %
Zone 2 Château-Landon Egreville	712 196,70	4 747 978	15 %
Zone 3 Aufferville, Bougligny, Bransles, Chaintreaux, Chenou, la Madeleine-sur- Loing, Maisoncelles-en- Gâtinais, Mondreville, Poligny	560 356,50	3 735 710	15 %
Total	1 915 483.50		



Article 3 - FIXE le taux 2013 de T.E.O.M pour les communes de Beaumont-du-Gâtinais et Gironville, sur lesquelles le service est exercé par le SITOMAP, comme suit :



Zone de perception	Produit attendu 2013 €	Bases prévisionnelles 2013 €	Taux TEOM 2013 fixé par la Communauté	
Beaumont-du-Gâtinais	149 320	949 271	15,73 %	
Gironville	20 546	125 653	15,97 %	
Total	169 866			

SIEOM d'Arville

Article 4 - FIXE le taux 2013 de T.E.O.M pour les communes d'Arville, Obsonville et Ichy, sur lesquelles le service est exercé par le SIEOM d'Arville, comme suit :

Zone de perception	Produit attendu 2013 €	Bases prévisionnelles 2013 €	Taux TEOM 2013 fixé par la Communauté	
Zone 1 (Arville)	10 296	113 237	9,09 %	
Zone 2 (Ichy)	14 256	120 891	11,79 %	
Zone 3 (Obsonville)	8 208	76 177	10,77 %	
Total	32 760			

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A Souppes-sur-Loing, Le 24 Mai 2013.

Le Président,





COMMUNAUTE DE COMMUNES GÂTINAIS-VAL DE LOING

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2013-04-12 28

Objet : Présentation et Validation du Budget Prévisionnel 2013_Suite à une erreur de transcription cette délibération annule et remplace la délibération n°2013-04-19_

Date

convocation:

08-04-2013

d'affichage :

08-04-2013

Nombre de conseillers:

En exercice: 41 Présents: 31 Votants: 30+1 pouvoir

Acte rendu exécutoire après envoi en Souspréfecture

Le: 19-04-2013

Et publication ou notification

Du: 29.05, 13

L'an deux mille treize.

Le douze avril à dix-neuf heures,

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle municipale de La Madeleine sur Loing, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques HYEST, Président.

ETAIENTS PRESENTS, les titulaires :

Commune d'Arville

DETEIX Denis.

Commune d'Aufferville

MOULIE Bruno.

Commune de Beaumont du Gâtinais

MONCEL Hugues.

Commune de Bougligny

LIONNET Rose-Marie, JOURANDON Alain

Commune de Bransles

ROY Pierre.

Commune de Chaintreaux

CHACHIGNON Jean-Noël.

Commune de Château-Landon

DEFOIX Antoine,

Commune de Chenou

MOUSSET Gérard,

Commune d'Egreville

BASCHET Bruno, SABOURIN Mylène,

Commune d'Ichy

PETIT Bernard,

Commune de Gironville

PLISSON Alain, HYEST Jean-Jacques, BLOUZAT Nicole,

Commune de La Madeleine sur Loing Commune de Lorrez-le-Bocage

HURTAULT Claude, VARLET Michel,

Commune de Maisoncelles en Gâtinais

GARLAND Maurice.

Commune de Mondreville

CHAUSSY Patrick,

Commune de Poligny

ARKHIPOFF Mireille,

Commune de Souppes-sur-Loing

BABUT Pierre, BOURCIER Francis,

Commune de Villebéon

GUILHAUMON Sylvain, BARDOUX Pierre,

ETAIT EXCUSEE avec POUVOIR:

ETAIENT EXCUSES et suppléés :

THIBAULT Anne pouvoir à DETEIX Denis

Commune de Beaumont du Gâtinais

Commune de Bransles

THIERRY Jean-Pierre suppléée par JAIRE Jean-Claude, MARLIN Maryse suppléée par RAFFIN Christiane,

JOURDAIN Patricia suppléée par THOISON Pascal,

Commune de Chenou

BOYER Pierre suppléé par SOUQUE Marie-Claude

Commune de Chaintreaux

Commune de Maisoncelles en Gâtinais

COUTRET Stéphane suppléé par BILLARD Daniel,

Commune de Souppes sur Loing

VILLEFLOSE Annie suppléée par CAMMARATA Gérard,

Secrétaire de Séance :

ROSE-MARIE LIONNET

Le Conseil communautaire,

ENTENDU

l'exposé du Président,

VU

l'article L1612-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoit que n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le budget dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent et dont la section d'investissement est en équilibre réel,



après reprise pour chacune des sections des résultats apparaissant au compte administratif de l'exercice précédent.

VU

l'avis favorable du Bureau Communautaire ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Article 1er -

ADOPTE le budget primitif 2013 de la Communauté de Communes (budget principal), en équilibre réel pour la section d'investissement et en suréquilibre pour la section de fonctionnement (excédent de fonctionnement de 316 000 euros):

Section			
	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépenses	1 126 465,72	3 489 548,15	4 616 013,87
Recettes	1 126 465,72	3 805 548,15	4 932 013,87
Excédent/Déficit	0	316 000	316 000

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A Souppes-sur-Loing, Le 24 Mai 2013.

Le Président,





COMMUNAUTE DE COMMUNES GÂTINAIS-VAL DE LOING

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2013-04-12 23

Objet : Administration générale : Instauration de la prime de fonctions et de résultats_ Suite à une erreur de transcription cette délibération annule et remplace la délibération n°2013-04-14

Date

convocation:

08-04-2013

Date d'affichage:

08-04-2013

Nombre de conseillers:

En exercice: 41 Présents: 31 Votants: 30+1

pouvoir

Acte rendu exécutoire après envoi en Souspréfecture

Le: 19-04-2013

Et publication ou notification

Du: 29.05. 13

L'an deux mille treize,

Le douze avril à dix-neuf heures.

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle municipale de La Madeleine sur Loing, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques HYEST, Président.

ETAIENTS PRESENTS, les titulaires :

Commune d'Arville

DETEIX Denis.

Commune d'Aufferville

MOULIE Bruno,

Commune de Beaumont du Gâtinais

MONCEL Hugues,

Commune de Bougligny

LIONNET Rose-Marie, JOURANDON Alain

Commune de Bransles

ROY Pierre.

Commune de Chaintreaux

CHACHIGNON Jean-Noël.

Commune de Château-Landon

DEFOIX Antoine. MOUSSET Gérard.

Commune de Chenou Commune d'Egreville

BASCHET Bruno, SABOURIN Mylène,

Commune d'Ichy

PETIT Bernard,

Commune de Gironville

PLISSON Alain.

Commune de La Madeleine sur Loing Commune de Lorrez-le-Bocage

HYEST Jean-Jacques, BLOUZAT Nicole, HURTAULT Claude, VARLET Michel,

Commune de Maisoncelles en Gâtinais

GARLAND Maurice,

Commune de Mondreville

CHAUSSY Patrick,

Commune de Poligny

ARKHIPOFF Mireille,

Commune de Souppes-sur-Loing

BABUT Pierre, BOURCIER Francis,

Commune de Villebéon

GUILHAUMON Sylvain, BARDOUX Pierre,

ETAIT EXCUSEE avec POUVOIR: ETAIENT EXCUSES et suppléés :

THIBAULT Anne pouvoir à DETEIX Denis

Commune de Beaumont du Gâtinais

Commune de Bransles

THIERRY Jean-Pierre suppléée par JAIRE Jean-Claude,

Commune de Chenou

MARLIN Maryse suppléée par RAFFIN Christianne, JOURDAIN Patricia suppléée par THOISON Pascal,

Commune de Chaintreaux

BOYER Pierre suppléé par SOUQUE Marie-Claude

Commune de Maisoncelles en Gâtinais

COUTRET Stéphane suppléé par BILLARD Daniel,

Commune de Souppes sur Loing

VILLEFLOSE Annie suppléée par CAMMARATA Gérard,

Secrétaire de Séance :

ROSE-MARIE LIONNET

Le Conseil Communautaire,

VU

le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU

la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction

Publique Territoriale et notamment son article 88;

le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88

de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;

le décret n° 2008-1533 du 22 décembre 2008 relatif à la prime de fonctions et de résultats ; VU

le décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines

situations de congés;

l'arrêté du 22 décembre 2008 fixant les montants de référence de la prime de fonctions et VU

de résultats :

l'arrêté du 9 février 2011 fixant les corps et emplois bénéficiant de la prime de fonctions et

de résultats :

CONSIDERANT que l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 précise que « Lorsque les services de l'Etat servant de référence bénéficient d'une prime de fonctions et de résultats, le régime indemnitaire que peut fixer l'organe délibérant comprend une part liée à la fonction et une part liée aux résultats. L'organe délibérant détermine les plafonds applicables à chacune de ces parts, sans que la somme de ceux-ci n'excède le plafond global de la prime de fonctions et de résultats des fonctionnaires de l'Etat, et fixe les critères pris en compte pour la détermination du niveau des fonctions et pour l'appréciation des résultats. Ce régime est mis en place dans la collectivité territoriale ou l'établissement public local lors de la première modification de son régime indemnitaire qui suit l'entrée en vigueur de la prime de fonctions et de résultats dans les services de l'Etat. Le régime antérieur est maintenu jusqu'à cette modification »;

SOUS RESERVE de l'avis du Comité Technique ;

VU l'avis favorable du Bureau Communautaire ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Article 1er INSTAURE la prime de fonctions et de résultats, créée par le décret n° 2008-1533 du 22 décembre 2008. Celle-ci se compose de deux parts cumulables entre elles :

- Une part tenant compte des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales liées aux fonctions exercées,
- Une part tenant compte des résultats de la procédure d'évaluation individuelle prévue par la réglementation en vigueur et de la manière de servir.

Article 2 INSTITUE selon les modalités ci-après et dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat la prime de fonctions et de résultats aux agents relevant des grades suivants:

Grade	PFR – part liée aux Fonctions			PFR – part liée aux résultats			Plafond (part « fonctions » + part « résultats »)		
	Montant annuel de référence	Coef. min.	Coef. max.	Montant individuel maximum	Montant annuel de référence	Coef. min.	Coef. max.	Montant individuel maximum	
Attaché territorial	1 750 euros	1	6	10 500 euros	1 600 euros	0	6	9600 euros	20 100 euros

La P.F.R. sera octroyée aux agents non titulaires de droit public sur les mêmes bases que celles applicables aux fonctionnaires stagiaires et titulaires des grades de référence.

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur qui précisent que la part liée aux fonctions tiendra compte des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales liées aux fonctions exercées, il a été décidé de retenir pour chaque grade par poste les coefficients maximum suivants :

Grade	Poste	Coefficient maximum
Attaché territorial	Agent de développement économique et touristique	6
	Coordinateur-Agent de développement local	6

La part liée aux résultats tiendra compte des éléments suivants appréciés dans le cadre de la procédure d'évaluation individuelle :

- l'efficacité dans l'emploi et de la réalisation des objectifs,
- les compétences professionnelles et techniques,



Article 3

VU

- les qualités relationnelles,
- la capacité d'encadrement ou à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.
- Article 4 Conformément au décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés :
 - En cas de congé de maladie ordinaire (y compris accident de service): la prime de fonctions et de résultats suivra le sort du traitement.
 - Pendant les congés annuels et les congés pour maternité, paternité ou adoption, la prime sera maintenue intégralement.
 - En cas de congé de longue maladie, longue durée et grave maladie : le versement de la prime de fonctions et de résultats est suspendu.
- Article 5 La part liée aux fonctions est versée mensuellement.

La part liée aux résultats est versée mensuellement. Toutefois, tout ou partie de la part liée aux résultats pourra être attribuée au titre d'une année sous la forme d'un versement exceptionnel, pouvant intervenir une à deux fois par an et non reconductible automatiquement d'une année sur l'autre.

- Article 6 La prime de fonctions et de résultats fera l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou les coefficients seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.
- Article 7 Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} juillet 2013, ou au 1^{er} du mois suivant l'avis du Comité Technique Paritaire.
- Article 8 L'attribution individuelle décidée par l'autorité territoriale fera l'objet d'un arrêté individuel.
- Article 9 Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A Souppes-sur-Loing, Le 24 Mai 2013.

Le Président,



